



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session extraordinaire 2013-2014

CG/pk

P.V. FI 36

Commission des Finances et du Budget

Procès-verbal de la réunion du 04 juillet 2014

Ordre du jour :

1. 6625 Projet de loi relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales
- Rapporteur: Monsieur Guy Arendt
- Adoption d'une série d'amendements parlementaires
2. 6552 Projet de loi portant des dispositions fiscales diverses en vue de l'application de l'Accord entre l'Administration des Contributions Directes du Luxembourg et l'Agence des impôts du Ministère des Finances à Taipei, Taïwan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, signés à Luxembourg le 19 décembre 2011
- Rapporteur: Madame Joëlle Elvinger
- Examen de l'avis complémentaire du Conseil d'Etat
3. Divers

*

Présents : Mme Diane Aehm remplaçant M. Jean-Claude Juncker, M. Marc Angel remplaçant M. Alex Bodry, M. Guy Arendt, M. Eugène Berger, M. Franz Fayot, M. Luc Frieden, M. Gast Gibéryen, M. Claude Haagen, M. Max Hahn remplaçant Mme Joëlle Elvinger, M. Henri Kox, M. Gilles Roth, M. Claude Wiseler

Mme Caroline Peffer, M. Etienne Reuter, Mme Pascale Toussing, du Ministère des Finances
Mme Hélène Massard, du Ministère de la Justice
Mme Caroline Guezennec, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Alex Bodry, Mme Joëlle Elvinger, M. Jean-Claude Juncker, Mme Viviane Loschetter

*

Présidence : M. Eugène Berger, Président de la Commission

*

1. 6625 Projet de loi relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur et portant modification de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales

Monsieur le Président présente les propositions d'amendement transmises par courrier électronique du 3 juillet 2014 aux membres de la Commission. Les amendements sont adoptés à l'unanimité.

La lettre d'amendement est envoyée aujourd'hui même au Conseil d'Etat avec demande de la mettre à l'ordre du jour de la séance plénière du 11 juillet 2014. Le projet de rapport relatif au projet de loi pourra alors être présenté et adopté au cours d'une réunion fixée au 14 juillet 2014 à 8:00 heures afin que le projet de loi puisse être mis à l'ordre du jour de la séance publique du 16 juillet 2014.

2. 6552 Projet de loi portant des dispositions fiscales diverses en vue de l'application de l'Accord entre l'Administration des Contributions Directes du Luxembourg et l'Agence des impôts du Ministère des Finances à Taipei, Taïwan tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, et le Protocole y relatif, signés à Luxembourg le 19 décembre 2011

Monsieur le Président présente brièvement l'avis complémentaire du Conseil d'Etat.

L'adoption des projets de rapport relatifs au présent projet de loi, ainsi qu'au projet de loi 6631 (sukuk) est mise à l'ordre du jour d'une réunion prévue le 7 juillet 2014 à 8:30 heures.

Luxembourg, le 4 juillet 2014

La secrétaire,
Caroline Guezennec

Le Président,
Eugène Berger